



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CHAMONIX-MONT-BLANC VOTE UNE AUGMENTATION DE 50%
DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES
POUR SOUTENIR SA POLITIQUE DE LOGEMENT

Chamonix-Mont-Blanc – Vendredi 29 septembre 2023

Mesure d'équité territoriale demandée par le maire de Chamonix depuis de nombreuses années auprès du gouvernement, la loi de finances pour 2023 a élargi à 2 500 communes les critères de zone tendue permettant de disposer des deux leviers fiscaux en faveur du logement permanent que sont la taxe sur les logements vacants (TLV) et la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Avec 70% de résidences secondaires, soit l'équivalent de près de 10 000 logements et un niveau des loyers et prix d'acquisition des logements parmi les plus élevés des territoires touristiques français, Chamonix-Mont-Blanc a naturellement été intégrée à la liste des communes éligibles rencontrant des difficultés sérieuses d'accès au logement permanent par décret d'août 2023. L'aggravation de la tension immobilière ces 10 dernières années lui avait par ailleurs valu en 2022 la révision du zonage Pinel en A, autre indicateur de tension immobilière nationale permettant d'élargir les publics éligibles à l'offre de logement à prix maîtrisé.

Le Conseil municipal qui était invité à se saisir de ce nouveau levier en faveur de la population permanente a ainsi décidé à l'unanimité de majorer de 50% la THRS afin d'inciter à la conversion d'une partie du parc à la location longue durée et de se doter de recettes significatives pour développer concrètement l'offre de logement.

Pour le Maire de Chamonix Éric Fournier, « cette contribution des résidents secondaires à l'équilibre du territoire permettra de renforcer les politiques d'acquisition foncière et de création de logement et ainsi de garantir le cadre de vie et le niveau de service public pour tous. Avec des projections de recettes entre 2,5 M et 3M €, ce sont des acquisitions comme la dernière préemption rue du Lyret avec un potentiel de pas moins de 30 logements sociaux qui sont ainsi fiabilisées. Au-delà de l'évolution socio-démographique essentielle à la vie d'un territoire, c'est aussi le marché de l'emploi que nous souhaitons soulager avec le logement des travailleurs et saisonniers au travers de dispositifs complémentaires sur lesquels nous travaillons. »

Contact Presse

Pour la ville de Chamonix-Mont-Blanc : maire@chamonix.fr